

## Bulletin d'adhésion année 2017

La cotisation est fixée à 20 Euros par famille pour la période comprise entre la date d'adhésion et le 31 décembre 2017.

Cette cotisation s'applique à l'ensemble des membres de la famille qui souhaitent participer aux activités de l'A.M.B. (le titulaire, son conjoint et ses enfants ou petits-enfants mineurs ou étudiants).

Une assurance couvre les personnes désignées ci-après dans le cadre des activités effectuées avec l'A.M.B. C'est pourquoi il est conseillé de remplir soigneusement le présent bulletin.

Pour adhérer, il vous suffit d'imprimer ce bulletin, de le compléter et de l'envoyer à l'adresse du siège social de l'association, affranchi au tarif en vigueur, accompagné d'un chèque de 20 Euros libellé au nom de «**Association Mycologique Buxéenne**» ou d'effectuer un virement bancaire (RIB au bas du formulaire) à :

**Assoc Mycologique  
Mairie de Boissy-sous -Sain t-Yon  
Place Charles de Gaulle  
91790— Boissy-sous-Saint-Yon**

**DESIGNATION DU TITULAIRE.**

<b>NOM</b> Mrne, Mile, M.(1)		<b>Prénom</b>	
Adresse			
Codepostal	.....	Ville	
Téléphone fixe	.....	. mobile Tél	
Adresse E-mail			

**DESIGNATION DES MEMBRES POUVANT ACCOMPAGNER LE TITULAIRE.**

<b>Parenté</b>	<b>Prénom</b>	<b>Nom</b> (si différent du titulaire)
Conjoint(e) (1)		
Enfants ou Petits-enfants (1)		

(1) Rayer les mentions inutiles

## Relevé d'identité Bancaire

<b>Code établissement</b>	<b>Code guichet</b>	<b>Numéro de compte</b>	<b>Clé RIB</b>
18206	00073	44642074001	17

**IBAN :** FR76 1820 6000 7344 6420 7400 117

**Code BIC :** AGRIFRPP882

Date .....

Signature :